

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-01-17/B-00040  
**Propriétaire(s) :** Branon Hover  
**Emplacement :** 5561, promenade William-McEwen  
**Quartier :** 21 - Rideau-Goulbourn  
**Description officielle :** partie du lot 2, concession 1  
**Zonage :** AG[8r]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Le propriétaire souhaite céder une partie de son bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin au sud situé au 5609, promenade William-McEwen.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession. Le terrain disjoint est une parcelle enclavée vacante dont la superficie sera de 0,11 hectare.

Le terrain conservé aura une façade de 99,7 mètres sur la promenade William-McEwen sur une profondeur de 210,3 mètres. Sa superficie sera de 1,91 hectare. Une maison isolée et une structure cover-all occupent cette parcelle située au 5561, promenade William-McEwen.

**LA DEMANDE** indique qu'une demande réciproque (D08-01-17/B-00039) a été présentée par les propriétaires du 5609, promenade William-McEwen dans le cadre d'un échange réciproque de terrains.

**LA DEMANDE** indique aussi que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.